

Bretagne, Côtes-d'Armor
Tréglamus
Zunadery

Ferme, Zunadery (Tréglamus)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA00003116
Date de l'enquête initiale : 1975
Date(s) de rédaction : 1975
Cadre de l'étude : pré-inventaire
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : ferme
Parties constituantes non étudiées : édifice agricole

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1935, D1, 81

Historique

Période(s) principale(s) : limite 16e siècle 17e siècle

Description

Eléments descriptifs

Matériaux du gros-œuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite
Matériaux de couverture : ardoise
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; pignon couvert
Escaliers : escalier intérieur

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

Ce dossier correspond à une transcription numérique d'éléments d'enquêtes antérieures à 2000. **Tout enrichissement est le bienvenu**

Liens web

- Dossier Inventaire : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA00003116>

Illustrations



Façade ouest : vue générale

Phot. Guy Artur

IVR53_19752200382X



Façade est : vue générale

Phot. Guy Artur

IVR53_19752200384X



Façade est : détail, porte est

Phot. Guy Artur

IVR53_19752200383X

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les maisons et fermes sur la commune de Tréglamus (IA00003115) Bretagne, Côtes-d'Armor, Tréglamus

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Geogelin, Boucher

Copyright(s) : (c) Inventaire général



Façade ouest : vue générale

IVR53_19752200382X

Auteur de l'illustration : Guy Artur

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade est : vue générale

IVR53_19752200384X

Auteur de l'illustration : Guy Artur

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade est : détail, porte est

IVR53_19752200383X

Auteur de l'illustration : Guy Artur

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation